

**Groupe Japon - Unistra**  
**Enseignants-chercheurs et chercheurs français invités au Japon**  
**2019/2020**

Le programme « Groupe Japon – Unistra » est un programme phare d'échange entre l'Unistra et des universités japonaises conçu pour promouvoir la coopération scientifique et qui contribue à maintenir l'excellence de la recherche universitaire.

**Qui peut bénéficier du programme ?**

Les enseignants – chercheurs et les chercheurs statutaires de l'Unistra, n'ayant pas participé au programme au cours des 4 dernières années académiques.

Sont éligibles les chercheurs appartenant à une unité de recherche (EA, UMR, UPR) Unistra-CNRS ou INRA ou INSERM.

**Quelle est la durée du séjour ?**

La durée du séjour varie en fonction de l'Université d'accueil (min.15 jours – max. 21 jours). Les candidats retenus doivent effectuer leur séjour entre le **1<sup>er</sup> Avril 2019 et le 31 Mars 2020** (année académique au Japon).

**Quand et comment effectuer une demande ?**

Un appel d'offres est publié annuellement. Les personnes intéressées par un séjour dans un laboratoire japonais doivent, tout d'abord, s'assurer que le laboratoire appartient à une institution avec laquelle l'Université de Strasbourg a signé un accord de coopération.

Un dossier de candidature doit être complété et envoyé avant le délai prévu dans l'appel d'offres à la Maison Universitaire France – Japon. Ce dossier comprendra, outre la fiche de candidature, un Curriculum Vitae concis, une liste de publications des 5 dernières années ainsi que le thème de recherche actuel.

Les dossiers de candidature doivent être signés par le directeur de composante ou de laboratoire, qui doit également donner son avis motivé.

**Comment sont évaluées les candidatures ?**

A l'Unistra l'expertise des dossiers est effectuée par le Prof. NAKATANI, Chairperson du « Groupe Japon », conjointement avec le coordinateur en charge des échanges avec l'université concernée, et la Prof.FLORENTZ, Vice-Présidente de la Direction de la recherche.

Les critères de sélection :

- Le niveau scientifique du candidat ;
- La cohérence et l'intérêt du projet ;
- La commission veille à un équilibre global entre les laboratoires (*toutes les places disponibles ne peuvent pas être attribuées aux chercheurs d'un seul laboratoire, sauf absence d'autres candidats*).

Les candidatures retenues sont transmises aux partenaires japonais.

**Comment sont financés les séjours ?**

Les aides accordées varient en fonction de l'université d'accueil. En fonction de l'accord de coopération signé, chaque institution partenaire finance les frais du voyage et / ou les frais de séjour de l'invité.